



LA NEWSLETTER FI

N° 44 - Novembre 2017

★ L'ACTUS FFA vous l'a annoncé, le DTO est désormais lancé !

- Cette nouvelle réglementation pour nos clubs va remplacer les Organismes Déclarés actuels et se mettre en place progressivement,
- Première phase d'ici le 7 avril 2018 avec la mise à disposition des différents documents officiels que sont le règlement lui-même (mais traduit en français) et les AMC (moyens acceptables de conformité) et GM (guides) (toujours en anglais) mais dont le caractère de décret d'application pour les AMC impactent directement l'application du règlement,
- Deuxième phase ensuite pour une mise en œuvre du 8 avril 2018 au 7 avril 2019 lors de laquelle les aéroclubs OD ou ATO désirant devenir DTO auront à franchir le pas en envoyant leur déclaration DTO,
- A partir du 8 avril 2019, il n'existera que des structures de formation DTO ou ATO, le caractère national de nos structures de formation avion ayant disparu,
- D'ici au 7 avril 2018, et en particulier pour le Congrès de la FFA, le groupe DTO/ATO de la commission formation va continuer son travail afin de diffuser didacticiels, fiches pratiques, manuels de formation et livrets de progression approuvés par la DGAC, tout en conseillant les clubs qui prennent contact avec lui comme le montre la tendance des derniers mois,
- La FFA va également développer, par étapes d'ici au 7 avril 2018, l'outil SMILE-AEROCLUBS qui permettra à chaque club d'effectuer en ligne sa déclaration DTO et de l'envoyer directement de manière électronique à sa DSAC-IR.
- Retrouvez [ICI](#) la mise à jour de la fiche pratique DTO.

★ Dans le cadre du LAPL modulaire, l'EASA a publié un projet de texte réglementaire sous la forme d'une opinion le 23 octobre dernier qui semble avoir reçu un accueil favorable de la part des différents pays. Ces résultats constituent un grand succès pour l'ensemble des acteurs français, mais il convient d'être prudent et toutefois de se préparer à ce qui, nous l'espérons, sera le remplaçant de notre BB actuel. Ce BB devrait perdurer en l'état au maximum jusqu'en 2020, une discussion sur la transition BB/LAPL modulaire devant s'engager rapidement entre la DGAC et la FFA pour en définir le calendrier précis et les modalités

★ Le 7 avril 2018 constitue toujours une échéance pour certaines dispositions actuellement dans le cadre national qui vont devoir passer dans le cadre EASA du règlement 1178, plus communément appelé règlement «AIRCREW». Un projet d'arrêté de conversion est donc en discussion afin de prendre en compte la conversion et les crédits des autorisations déjà détenues dans le cadre national pour la voltige, le remorquage planeur, le remorquage de banderoles et les formations de site et qualifications montagne. Affaire à suivre donc pour au moins expliquer les modalités pratiques de modifications des titres pilotes.

★ Les évolutions dans le cadre du vol montagne prévoient la disparition des autorisations de site altiport telle qu'elles existent en France.

Outre le fait qu'une discussion est engagée avec l'EASA afin de rétablir les autorisations de site dans le cadre AIRCREW, le futur des FI titulaires d'une qualification montagne est plus préoccupant dans la mesure où leurs prérogatives limitées à la formation sur altiport disparaîtront du jour au lendemain le 8 avril 2018, mais ils auront la possibilité de devenir « instructeurs montagne MI » au travers d'une conversion.

La DGAC ne connaissant pas le nombre de FI concernés, nous lançons un sondage par mail qui permettra de connaître le nombre de FI titulaires d'une qualification montagne et donc concernés par cette conversion.

→ Il suffit d'envoyer par mail à infofi@ff-aero.fr vos NOM / Prénom / Aéro-club / N° de FI / Date de qualification montagne / heures de vol totales / heures de vol en tant que FI

★ L'application « cléFI » vient d'être remaniée et réorganisée pour :

- Préparer le passage au DTO et la mise à disposition des documents correspondants,
- Offrir des espaces spécifiques FI et FE,
- Toujours répondre aux besoins et aux demandes des FI.

Vous pouvez la télécharger sur Apple Store et sur Google Play. Cette application est gratuite. Vous pouvez également vous connecter sur le site www.clefi.fr

★ L'espace instructeur du site de la FFA fait peau neuve et intègre désormais un onglet dédié aux formations FI dans le cadre de l'ATO ENAC, en résumé tout ce qui touche aux stages ENAC.

Un document explicatif sur les stages FI de l'ATO ENAC est disponible ainsi que le calendrier des stages pour le centre formateur de Muret.

A venir dans l'espace instructeur un onglet Espace FE dédié aux FE FFA ainsi qu'un espace documentaire regroupant mémos et fiches pratiques.

★ Retrouvez [ICI](#) l'affiche du mois de la commission formation. Son thème : Le parachute de secours.

★ A vos agendas !

Le calendrier des stages RSFI et RSFE s'est étoffé de nouvelles dates fin 2017 et en 2018, calendrier disponible et inscriptions ouvertes sur le site FFA rubrique instructeurs.

Bons vols,

La Commission Formation de la FFA.

